

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix, le 02 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LEFEVRE, Maire,

Date de convocation
24 mars 2010

Date d'affichage

Objet :

Demandes de subventions pour l'achat
de défibrillateurs.

N°

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe LEFEVRE, Martine AZEMA, Daniel BREBEL, Danielle TENSA, René AZEMA, Julie MARTY-PICHON, Alain CODINA, Annie MEZIERES, Serge LAVIGNE, Annick MELINAT, Eliane TESSAROTTO, Patrick CASTRO, Marie TERRIER, Jérôme LAVIGNE, Nicole SAVARIC, Françoise DUBUC, François FERNANDEZ, Monique ALBA, Gérard SOULA, Danièle DANG, Lilian DURRIEU, Joëlle TEISSIER, Marcel RAZAT

Représentés :

Joël MASSACRIER par Danièle TENSA,
Lucie-Anne GRUEL par Julie MARTY-PICHON,
Marcel BARON par Serge LAVIGNE.

Absents :

Akila KHALIFA
Sébastien LOISEL
Gilbert DELPY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Monsieur Serge LAVIGNE est désigné secrétaire de séance.

L'arrêt cardiaque est aujourd'hui reconnu comme un enjeu de santé publique majeur. Pour y faire face, et dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecin, la collectivité a voulu équiper son territoire.

Pour mener à bien ce projet, et conformément aux recommandations du Conseil Français de Réanimation Cardio – pulmonaire (CFRC) un groupe de travail a été constitué réunissant des professionnels de santé, des représentants du monde sportif associatif et des personnes qualifiées.

Les sites retenus pour recevoir un défibrillateur sont :

- le stade du ramier,
- le stade de Mauressac
- le stade marcel Soulan,
- le gymnase du collège,
- la halle,
- le site du camping (piscine – tennis – camping),
- le complexe G. DEJEAN: Isadora, Allegora, Judo, pétanque

De plus, deux défibrillateurs mobiles sont positionnés, l'un à l'hôtel de ville et l'autre dans les locaux de la Police Municipale afin de pouvoir couvrir les manifestations de masse.

Ce programme représente un coût global, avec les équipements connexes (armoires pour les appareils fixes, supports pour les appareils mobiles, appareil de démonstration pour les formations) de 15 557.57 €uros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération d'équipement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération d'équipement.

*Fait et présenté en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme*

Le Maire